
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

**Présents non votants :
4**

Représentés : 5

Votants : 45

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

Représentés : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2023_059 - Objet : Revalorisation des tarifs de restauration au 1er septembre 2023

RF
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
055-200066140-DE_2023_059-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 27 juin 2023 ;

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Catégories	Prix du repas	Sans réservation et/ou sans pré-paiement E-Neos Tarif majoré
Elèves de la maternelle à la 3 ^{ème}	4,30 €	7,00 €
Enseignants	6,50 €	8,00 €
Personnel Communauté de Communes	3,00 €	4,30 €
Intervenants extérieurs	8,00 €	
Repas / goûter micro-crèche	4,70 €	
Repas SMS Erize la Brûlée, Vavincourt et ADAPEI	4,90 €	
Portage de repas par l'ILCG Sud Argonnais et l'ADMR de Remberval	5,85 €	
Forfait journalier de la Résidence la Vigne de Vaubecourt	11,90 €	
Prix du repas invité à la Résidence la Vigne de Vaubecourt	8,60 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- décide d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de restauration proposés dans le tableau ci-dessus ;
- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 juillet 2023
et publié ou notifié
le 25 juillet 2023